

Ville de Saint-Laurent-du-Var  
30 000 habitants surclassée 40 à 80 000 habitants

**RECRUTE :**

**UN(E) AGENT(E) DE POLICE MUNICIPALE  
BRIGADE DE SURVEILLANCE DE NUIT**

**Cadre d'emploi des Agents de Police Municipale (Cat. C)**  
**Grade Gardien-Brigadier ou Brigadier-Chef Principal**

**Recrutement par voie statutaire**

**Mission principale :** L'agent(e) de police municipale affecté(e) à la Brigade de surveillance de nuit veille à la mise en œuvre de la politique de sécurité et de proximité définie par le Maire et des missions générales de police municipale sous la direction du Chef de Brigade.

**DEFINITION DU POSTE**

**DIRECTION DE RATTACHEMENT :** rattaché directement avec Monsieur le Maire et Direction Générale des Services (administration) – Direction Police Municipale et Tranquillité Publique.

**RELATION HIERARCHIQUE :** l'agent exerce ses missions sous la direction et la responsabilité du Chef de Service Opérationnel PM. Il est placé sous l'autorité hiérarchique de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Procureur de la République en sa qualité d'agent de police judiciaire adjoint.

**RELATIONS FONCTIONNELLES :** Principaux interlocuteurs : Direction Générale des Services, Direction Administrative du PIPMTP, Elus, autres services municipaux, contrevenants, population, forces de sécurité de l'Etat, associations, partenaires sociaux...

**CONDITIONS D'ACTIVITE :**

**\*Lieu :** Police municipale Mairie – 222, esplanade du Levant – avec interventions sur toute la commune et ponctuellement sur celle de Cagnes-sur-Mer lors de mise à disposition des individus interpellés en flagrant délit et passage sur celle de la Gaude comme actée dans la convention de coordination.

**\*Horaires :** de 20h à 6h

**- Horaires de « grandes semaines » :**

Lundi, mardi, vendredi, samedi et dimanche : de 20h à 6h.

**- Horaires de « petites semaines » :**

Mercredi et jeudi : de 20h à 6h.

Horaires pouvant évoluer en fonction des nécessités de service ou changement de brigade.

Durée hebdomadaire : 35h

**\*Conditions particulières :**

- Agréments délivrés par le Préfet et par le Procureur de la République et assermentation du Tribunal d'instance.
- Conditions de formation initiale et continue.
- Port de la tenue et carte professionnelle obligatoires.

- Pas de contre-indication au port d'armes (Catégorie B : 1, 3 ,6 ,8 et Catégorie D : a/b). Celles-ci pourront faire l'objet d'un retrait à titre conservatoire, par le Directeur du Pôle Intermédiaire Police Municipale et Tranquillité Publique.
- Horaires selon planning et nécessités de service.
- Déplacements en patrouille véhiculée (Permis B obligatoire).
- Pas d'activité extra-professionnelle de nature à nuire à la continuité du service public.

**MOYENS TECHNIQUES A DISPOSITION** : Moyens bureautiques et informatiques - Véhicules, armement (Catégorie B : 1, 3 ,6 ,8 et Catégorie D : a/b), menottes, moyens de communication, de transmission et vidéo-surveillance.

## MISSIONS

### Missions générales :

- **Missions générales de police municipale** à savoir le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques (surveillance de la voie publique, du stationnement, des manifestations, des atteintes à la tranquillité publique).
- **Mise en œuvre de la politique de sécurité et de proximité** définie par le Maire.
- **Application des arrêtés du Maire.**
- **Constatation par procès-verbal des contraventions** aux arrêtés, codes et lois pour lesquels compétence est donnée à la police municipale.
- **Entretien de relations partenariales** avec les acteurs sociaux et institutionnels ainsi qu'avec la police nationale dans le cadre d'une police de proximité.

### Missions opérationnelles :

- **Déplacement en patrouille véhiculée.**
- **Assistance à la Police Nationale et/ou aux Sapeurs-Pompiers.**
- **Rédaction rapport d'interpellation, compte-rendu d'informations, etc.**
- **Surveillance et sécurité des bâtiments communaux.**
- **Surveillance des manifestations** sportives, culturelles ou caritatives.
- **Prise de mesures conservatoires** lors de la découverte de véhicules volés.
- **Gestion du parking Bettoli, des squares et des portiques des différents parkings** (ouverture et fermeture).
- **Responsabilité du PC radio et du PC vidéo** (par roulement) :
  - Accueil téléphonique et traitement.
  - Alarmes des bâtiments communaux.
  - Surveillance de la Mairie.
  - Rédaction de la main courante et des différents documents.
- **Missions de la Police de l'environnement** : déjections canines, dépôts d'encombrants, pollutions diverses, etc.
- **Interventions sur appels téléphoniques.**
- **Capture des animaux en divagation et établissement des procédures à l'encontre des propriétaires défaillants.**
- **Mise en fourrière de véhicules en stationnement gênant ou abusif.**
- **Passage quotidien à l'accueil de nuit abritant les SDF.**

### Respect des Consignes de Sécurité :

- **Respect des consignes de sécurité** relatives notamment **au port obligatoire du chasuble ou du gilet de protection rétro réfléchissant** lors de missions sur la chaussée.
- **Respect également des consignes de sécurité** relatives au port du Gilet Pare-Balles lors de missions ou d'interventions le nécessitant.

## **COMPETENCES REQUISES**

- Bonnes connaissances du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la Route, du Code Pénal, du Code de Procédure Pénale et de la réglementation en général.
- Connaissance approfondie du statut du Policier Municipal et des réglementations portant sur ses prérogatives.
- Connaissance de l'outil informatique (Word/Excel)
- Pratique des arts martiaux et du tir appréciée.
- Diplôme de secourisme souhaité.
- Expérience professionnelle confirmée.
- Bonnes capacités rédactionnelles.
- Respect du code de la route et des diverses réglementations conformément à la loi N°99-291 d'avril 1999.
- Respect de la hiérarchie.
- Très bonnes capacités relationnelles et d'adaptation, tant au niveau du travail en équipe, que dans l'analyse et la gestion des conflits.
- Grande rigueur morale, confidentialité et discrétion absolue.
- Respect de l'obligation de réserve.
- Maîtrise de soi, sang-froid et capacité à analyser et à gérer toutes les situations.
- Sens des relations humaines, du dialogue et de l'écoute.
- Sens développé du service public.
- Disponibilité : travail en journée, dimanches et jours fériés en fonction des cycles de travail (cycles de roulements décalés ou de semaine) ou des nécessités de service.
- Bonne condition physique générale, notamment dans le cadre de la réalisation des patrouilles pédestres
- Dynamisme et esprit d'initiative développés.
- Rigueur et discipline.

\*\*\*

### **Poste à pourvoir au plus tôt**

**Merci d'adresser votre candidature à l'attention de Monsieur le Maire comprenant  
une lettre de motivation, un CV et votre arrêté de positionnement  
avant le 18 janvier 2026**

par courriel à : [aurelie.fratini@saintlaurentduvar.fr](mailto:aurelie.fratini@saintlaurentduvar.fr)